



Kinshasa, le 03 SEP 2010

N° SC/1602 /BGV/DIRCAB/CE/PLS/2010

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Droits Humains ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et Habitat ;
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Ministre Provincial de la Population, Sécurité et Décentralisation ;
- Monsieur le Ministre Provincial du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures ;
- ✓ - Madame la Ministre Provinciale de l'Education, Environnement, Communication et Genre ;
- Monsieur le Ministre Provincial des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Kinshasa/ Gombe ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/ Gombe ;
- Monsieur l'Inspecteur Provincial de la Police Nationale Congolaise/ Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Chef de Division Urbaine du Cadastre/ Lukunga ;
- Madame la Chef de Division Urbaine de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Kinshasa – Centre ;
- Monsieur l'Inspecteur Provincial Principal de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel de Kinshasa-Centre ;
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Kinshasa ;
- Monsieur KALONJI BUTEYI ;
- Monsieur MAFWANIKISA ZOLA.
(Tous) à Kinshasa

A Monsieur le Conservateur des Titres
Immobiliers de la Circonscription Fondière
de Lukunga
à Kinshasa/ Gombe

Concerne : Dossier Complexe Scolaire
KABINDA

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'avantage de vous transmettre, pour exploitation et avis, le rapport synthèse de la Commission ad hoc chargée de la spoliation des espaces scolaires, portant sur l'examen du dossier visé en concerne.

A ce sujet, il ressort de ce rapport que ce Complexe Scolaire que se disputent Messieurs KALONJI BUTEYI et MAFUANIKISA ZOLA, serait un bien du domaine public de l'Etat n'ayant jamais fait l'objet d'une quelconque désaffectation par l'autorité compétente.

En conséquence, je vous invite, de concert avec le Chef de Division Urbaine du Cadastre/Lukunga qui me lit en copie, d'examiner minutieusement les pièces de ce dossier et de me proposer des mesures subséquentes.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de mes sentiments patriotiques.


André KIMBUTA